



**RETOURNER LES SOUMISSIONS AU :**

Module de réception des soumissions de l'Agence  
Parcs Canada  
Service national de passation de marchés

Télécopieur de soumission : **1-855-983-1808**

Courriel de soumission :

[soumissionsami-bidsrpc@pc.gc.ca](mailto:soumissionsami-bidsrpc@pc.gc.ca)

Ceci est la seule adresse électronique acceptable pour les réponses aux demandes de soumissions. Les soumissions soumises par courrier électronique directement à l'autorité contractante ou à toute autre adresse électronique ne seront pas acceptées.

La taille maximale des fichiers pouvant être reçus par l'Agence Parcs Canada (APC) est de 15 mégaoctets. Les courriels contenant des liens vers les documents de soumissions ne seront pas acceptés.

**RÉVISION 003 À UNE INVITATION À SE QUALIFIER**

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de demeurent les mêmes.

**Bureau de distribution :**

Agence Parcs Canada  
Service national de passation de marchés  
Québec, G1R 3Z8

<b>Titre :</b> Phase 1 - Restauration de la route 5.9 km, Parc national Forillon	
<b>N° de l'invitation :</b> 5P468-23-0285/A	<b>Date :</b> 5 mars 2024
<b>N° de modification :</b> 003	
<b>N° de référence du client :</b> DA 10232743	

<b>L'invitation prend fin :</b> À : 14h00 Le : 7 mars 2024	<b>Fuseau horaire :</b> EST - HNE
--	--------------------------------------

<b>F.A.B.:</b> Usine : <input type="checkbox"/> Destination : <input checked="" type="checkbox"/> Autre : <input type="checkbox"/>	
<b>Adresser toute demande de renseignements à :</b> Cloë Pelland Tessier	
<b>N° de téléphone :</b> 418 928-7252	<b>N° de télécopieur :</b> 1-855-983-1808
<b>Courriel :</b> <a href="mailto:cloe.pelland-tessier@pc.gc.ca">cloe.pelland-tessier@pc.gc.ca</a>	
<b>Destination des biens, services et travaux de construction :</b> Parc national Forillon	

**À REMPLIR PAR LE SOUMISSIONNAIRE**

<b>Nom du fournisseur/ de l'entrepreneur :</b>	
<b>Adresse :</b>	
<b>N° de téléphone :</b>	<b>Courriel :</b>
<b>Nom de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur ( taper ou écrire en caractères d'imprimerie) :</b>	
<b>Signature :</b>	<b>Date :</b>

N° de l'invitation :  
5P468-23-0285/A

N° de la modification :  
003

Autorité contractante :  
Cloë Pelland Tessier

N° de référence du client :  
DA 10232743

Titre :  
Phase 1 - Restauration de la route 5.9 km, Parc national Forillon

---

## Modification 003

Cet amendement vise à répondre aux questions des soumissionnaires;

### A. Questions et réponses

#### Clarification de la question/réponse 1 de l'amendement 002.

**Q1.** Pouvez-vous clarifier SVP.

Selon votre réponse à la question 1 de la modification no.2 publié le 1<sup>er</sup> mars 2024, on pourrait comprendre que les 2 projets en exemples doivent impliquer le castor. Toutefois dans les exigences obligatoires on parle bien de « au moins un ».

**R1.** L'exigence suivante « *Il n'est pas possible ni conforme de soumettre un projet de restauration de milieux humides ou de berge sans qu'il soit touché par l'habitat du castor. Il faut absolument que l'habitat du castor soit présent dans l'expérience ET, en plus, on est en quête d'entrepreneurs qui ont de l'expérience en maintien d'habitat et d'infrastructures de castor (pas en destruction).* » s'applique seulement à un seul des deux projets requis.

Au moins un projet de restauration de milieux humides ou de berges, ou de milieux aquatiques ET de milieux forestiers avec des travaux qui ont permis la préservation de l'habitat du castor et le maintien de ses infrastructures (pas leur destruction).

**TOUTES LES AUTRES CLAUSES ET CONDITIONS DEMEURENT INCHANGÉES.**